

ARRETE N° 35 SGAR/97
en date du

24 OCT. 1997

portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, des façades et des toitures de l'hôtel de Marsan ou Carré de Candé sis 14, rue Bazoges à LA ROCHELLE (Charente-Maritime), avec son portail, son grand salon axial et ses boiseries ainsi que sa cage d'escalier y compris l'escalier et sa rampe de ferronnerie.

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes,
Préfet du département de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;
 - VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;
 - VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région ;
 - VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;
- La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région Poitou-Charentes entendue, en sa séance du 24 juin 1997 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'hôtel de Marsan ou Carré de Candé sis 14, rue Bazoges à LA ROCHELLE (Charente-Maritime) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité architecturale de cet immeuble et de son décor intérieur.

ARRETE

Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, les façades et les toitures de l'hôtel de Marsan ou Carré de Candé sis 14, rue Bazoges à LA ROCHELLE (Charente-Maritime), avec son portail, son grand salon axial et ses boiseries, ainsi que sa cage d'escalier, y compris l'escalier et sa rampe de ferronnerie, situé sur la parcelle n° 75 d'une contenance de 06 a 65 ca, figurant au cadastre section AC et appartenant à la société anonyme dénommée "SOCIETE RIVOTEL S.A.", constituée aux termes de ses statuts le 11 mars 1991, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE (Charente-Maritime) sous le numé B 382 043 982, ayant son siège social 154, Avenue des Dunes à RIVEDOUX PLAGE (Charente-Maritime), et pour président M. PRINCIPEAUD Alain, directeur de société, demeurant 30, rue Chef de Ville à LA ROCHELLE (Charente-Maritime).

Cette société anonyme en est propriétaire par acte passé devant Maître TABARD, notaire à NIORT (Deux-Sèvres), le 15 juin 1995 et publié au bureau des hypothèques de LA ROCHELLE (Charente-Maritime) le 23 juin 1995, volume 1995P, n° 4158.

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée au Ministère de la Culture et de la Communication sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 : Il sera notifié par le Préfet de Région (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au propriétaire intéressé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal et à l'affectataire par simple courrier. Une notification administrative en sera faite au Préfet du Département concerné et au Maire de la commune, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à POITIERS, le
Le Préfet de la Région
Poitou-Charentes,

24 OCT. 1997

Par délégation
*Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales*

Hervé BOUCHAERT

POUR AMPLIATION

Par délégation,

Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles

Jean - Pierre POTTIER